



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200909-BUR-AG-20-017-
DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 9 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°190022CGT – Acquisition et configuration d'un système de téléphonie par IP

L'an deux mille vingt, le neuf septembre 2020 à 14h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Maison du Parc Technologique, ZAE d'Erbajolo sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Serge LINALE, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS :

Jean-Louis MILANI à Gérard ROMITI

ABSENTS : Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI, Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Volants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°190022CGT – Acquisition et configuration d'un système de téléphonie par IP

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, instituant le Code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu le rapport d'analyse des offres et son annexe, présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°190022CGT d'acquisition et de configuration d'un système de téléphonie par IP ;

ATTRIBUE

Le marché correspondant à l'opérateur économique NXO France, RT20 – Furiani 20600 Bastia (SIRET : 811 934 363 00169) pour un montant de cinquante six mille deux cent trente neuf euros et quarante huit centimes hors taxes (56 239,48 € HT) ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia

U Presidente
Louis POZZO DI BORGIO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification